

AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE VILLE DE PARIS

(agent·e d'accueil et de surveillance de 1^{ère} classe ; spécialité médiation sociale)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Directions principales d'affectation : Direction de la Police Municipale et de la Prévention	
Lieu de Travail :	Les médiateurs de la DPMP travaillent au sein de deux types d'entité : soit au sein d'une division territoriale de police municipale et de prévention (échelle de travail= arrondissement), soit au sein de l'équipe parisienne de médiation (échelle de travail= tout Paris).
Fonctions :	<p>Placé sous la responsabilité du chef de brigade et de ses adjoints, le médiateur social est chargé des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiation sur l'espace public en après-midi et en soirée en direction de tous les usagers de l'espace public ; • Prévention des nuisances et des incivilités, et résolution des "petits" conflits entre usagers de l'espace public (personnes marginalisées, voisins, familles...) ; • Prévention des rixes entre jeunes : veille active et sensibilisation à la sortie ou à l'intérieur des collèges ou autres équipements jeunesse • Veille sociale auprès des publics vulnérables (sans-abri, enfants, personnes âgées...) en lien avec les services sociaux concernés ; • Veille technique sur les équipements municipaux et l'espace public pour signaler les dysfonctionnements, assurer le rétablissement de la tranquillité publique et réduire les incivilités en lien avec les services techniques concernés ; • Écoute et aide aux personnes en difficulté ; • Accompagnement physique des personnes pour agir sur leur sentiment d'insécurité ; • Relais auprès des administrations et acteurs du secteur.
Temps de travail :	<p>Maraudes pédestres en tenue d'uniforme en équipe de 3 agents.</p> <p>En fonction de l'affectation deux cycles de travail possible</p>
Conditions de travail :	<p><u>Cycle de travail en 14/7 en Division territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 week-ends complets (samedis et dimanches) sont travaillés par an. • Horaires d'hiver/printemps du 1er octobre au 31 mai de 14h00 à 22h00. • Horaires d'été du 1er juin au 30 septembre de 16h00 à minuit. <p><u>Dans le cadre de ce cycle, l'agent a droit à :</u></p> <p>25 congés annuels</p> <p>2 jours de fractionnement</p> <p>jusqu'à 22,5 JRTT libres,</p> <p>les jours fériés non travaillés et de ses récupérations de fériés travaillés</p>

	<p><u>Cycle de travail en 24/11 à l'Équipe parisienne de médiation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 week-ends complets (samedis et dimanches) sont travaillés par an. • Horaires d'hiver/printemps du 1er octobre au 31 mai de 14h30 à 22h00 • Horaires d'été du 1er juin au 30 septembre de 16h00 à 23h30. <p><u>Dans le cadre de ce cycle, l'agent a droit à :</u></p> <p>25 congés annuels 2 jours de fractionnement jusqu'à 17 JRTT libres, les jours fériés non travaillés et de ses récupérations de fériés travaillés</p>
Rémunération:	<p>La rémunération nette mensuelle pour un débutant est de l'ordre de 1 658 € et pour un confirmé 1 764 €.</p> <p>Peuvent s'ajouter éventuellement des éléments variables (HS, retours sur repos...)</p>
Modalités de recrutement :	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p>
Pour postuler :	<p>https://www.paris.fr/paris-recrute</p> <p>ou en cas de difficultés vous présenter à</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement </p> <p>2 rue de Lobau 75004 Paris</p> <p>Métro : Hôtel de Ville</p> <p>Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés.</p>